



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

LYCÉE LOUIS DAVIER



Lycée LOUIS DAVIER



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FUTSAL



**RESPECT - ÉPANOUISSEMENT
INTÉGRATION - RÉUSSITE**

2025/2026



Description

Le Lycée Louis Davier et le club de l'**US JOIGNY** proposent depuis la rentrée 2021 une section sportive Futsal aux élèves (filles et garçons) entrant en seconde, en première ou terminale de la série générale.

Cette section offre à des jeunes sportifs la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi dans de bonnes conditions un des baccalauréats précités. Elle permet de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive.

Les objectifs éducatifs :

- Contribuer à leur réussite scolaire et les valoriser au travers de leur réussite sportive.
- Renforcer et développer le respect de l'autre et l'esprit sportif. Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide au sein d'un groupe.
- Développer et renforcer le goût de l'effort.

Les objectifs sportifs :

- Permettre aux élèves de progresser et de s'épanouir à travers la pratique d'une activité approfondie de l'activité.
- Développer une culture d'entraînement dans un climat favorable.
- Développer des compétences dans toutes les dimensions.



Équipe pédagogique

Sur le plan sportif :

M. Jimmy DEGHAL, cadre technique, Brevet d'Entraîneur de Football, diplômé de Performance Futsal, sera responsable des programmes d'entraînement.

Sur le plan scolaire :

Sous l'impulsion de **M. Sébastien RIBOULET**, professeur d'EPS en charge de la section sportive et du professeur principal de chaque classe, un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité sera effectué par l'équipe pédagogique.

Sur le plan médical :

Une visite médicale préalable à l'entrée de la section sportive, délivrée par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport), est obligatoire.





Organisation et fonctionnement



Emploi du temps :

Afin de ne pas nuire à l'enseignement et pour une meilleure pratique de la discipline envisagée, les entraînements se situent à la mi-journée.

L'horaire hebdomadaire est fixé à **6 heures effectives** : les mardis, mercredis et jeudis pour la partie technico- tactique et la préparation physique, entre 12h00 et 14h00.

Sur les mardis et jeudis, la restauration à la cantine scolaire est obligatoire. Pour les mercredis, le choix du lieu de repas reste à la discrétion des familles.

Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission de l'établissement d'accueil. Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades, à l'exception des options facultatives.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
REPAS	ENTRAÎNEMENT 12H00 - 14H00	ENTRAÎNEMENT 12H00 - 14H00	ENTRAÎNEMENT 12H00 - 14H00	REPAS
COURS	COURS		COURS	COURS

Travail et comportement :

Il est important de noter qu'aucune faveur ne peut être accordée concernant les exigences scolaires. En aucun cas, ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif, ne doivent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Etablissement. Les élèves retenus devront respecter le contrat moral suivant :

- 1/ Résultats scolaires satisfaisants.**
- 2/ Assiduité aux cours et aux entraînements.**
- 3/ Comportement irréprochable au sein du lycée et du club support de la section.**

En fin de trimestre, les parents reçoivent un bilan spécifique de l'activité au sein de la section en plus du bulletin trimestriel.

Les parents peuvent rencontrer les membres de l'équipe pédagogique (administration, professeurs et cadre technique) sur demande de rendez-vous.



Organisation et fonctionnement



Conditions de vie :

Les élèves de la section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et respecteront le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi 8h00 au vendredi 17h30.

Par rapport aux autres élèves, l'intégration en section sportive provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique lié à l'exemplarité. Afin d'assumer ces nouvelles obligations avec sérénité et succès, l'élève doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée.

Assurances :

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire, mais n'engageant pas la responsabilité de l'Etat. Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves ou toute autre compagnie d'assurance (contrat couvrant le maximum de risques : "responsabilité civile" et "individuelle accidents").

UNSS - Compétition - CLUB :

Les élèves doivent participer aux compétitions de futsal organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Ils seront donc obligatoirement licenciés à l'Association Sportive du Lycée.

Ils participent également à des compétitions de Futsal et de Football organisées par la Fédération Française de Football et ses organes décentralisés.

L'admission en section sportive ne modifie en rien les habitudes de pratique du sport en club. L'élève reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter dans le club support de la section sportive mais la licence **FF Football et Futsal est obligatoire.**



Organisation et fonctionnement



Radiation :

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires ou l'assiduité sportive ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre "Organisation".

Par ailleurs, le volume d'entraînement et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des performances scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève.

Cette décision est signifiée par écrit à la famille.

La radiation de la section sportive ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée en cours d'année scolaire. La décision d'exclusion de la section sportive, prononcée par le chef d'établissement, constitue une mesure d'organisation interne, non susceptible de recours hiérarchique ou contentieux.

Aspects financiers :

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

Un montant forfaitaire de 60,00 € par année scolaire sera demandé par le club support, correspondant au remplacement du matériel et à l'achat de short, maillot, t-shirt....

Une cotisation de 27,00 € pour la licence UNSS sera à verser à l'Association Sportive du Lycée.



Conditions d'admission

Pour qui ?

La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3ème des établissements publics et privés, autorisés par ces derniers à intégrer une seconde générale, ainsi que des élèves qui intégreraient directement la section en classe de première ou de terminale de la série générale.

- L'entraînement sportif se substitue aux enseignements optionnels facultatifs.
- Langues étudiées possibles : anglais - allemand – espagnol

Comment ?

a) Le dossier complet du candidat doit être retourné **avant le vendredi 4 avril 2025** avec les documents mentionnés en page 8. Il est à renvoyer à :

Monsieur Le Proviseur du Lycée Louis DAVIER
Avenue MOLIERE
89300 JOIGNY

b) Le niveau scolaire et sportif du candidat est apprécié de la manière suivante :

- Étape 1 : **mercredi 14 mai 2025**, les élèves sont accueillis pour une journée de tests selon l'annexe jointe au dossier (page 6).
- Étape 2 : **16 mai 2025**, un comité de sélection est établi par les responsables de la section et l'équipe pédagogique du lycée, sous la présidence du Proviseur.

c) Les aptitudes médicales :

Si le candidat est retenu après les tests sportifs et l'examen de son dossier scolaire, il devra présenter un certificat médical signé par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport) attestant qu'il est apte à la pratique du Futsal en compétition.

Cette fiche médicale ne sera délivrée qu'aux candidats retenus après les résultats définitifs d'admission sous réserve d'aptitude médicale.

L'admission en section sportive Futsal sera communiquée aux familles fin mai. Dans le cas où le candidat ne relève pas du secteur de recrutement du lycée DAVIER, une demande de dérogation devra être établie et accompagner la demande d'affectation préparée par l'établissement d'origine. Cette demande de dérogation est à solliciter auprès de l'établissement d'origine du candidat.



Candidature



CALENDRIER :

Vendredi 4 avril 2025	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 14 avril au 18 avril 2025	Notification aux familles
Mercredi 14 mai 2025	Épreuves sportives
Vendredi 16 mai 2025	Comité de sélection en vue de l'admission définitive et examen des dossiers scolaires Commission pédagogique

DOSSIER DE CANDIDATURE - LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Fiche de candidature et de renseignements dûment complétée (p.9).
- Fiche sportive (p.10).
- Photocopie des bulletins scolaires des premier et second trimestres de la classe de 1ère, 2nde ou 3ème.
- Certificat du médecin traitant attestant que le candidat est apte à la pratique du futsal lors des épreuves sportives du concours d'entrée.
- Fiche Attestation sur l'honneur et chèque de 4.85€ pour le repas du midi (p.11).

CONVOCATION AUX ÉPREUVES PHYSIQUES D'ADMISSIBILITÉ :

Mercredi 14 mai 2025

Aucun rappel ne sera adressé pour cette convocation

→ **Le matin à 8h15** au lycée DAVIER hall d'accueil – Tél 03 86 92 40 00

→ **Le midi : repas obligatoirement pris** à la cantine du lycée DAVIER

Apporter un chèque de 4,85 € à l'ordre de : Agent comptable du Lycée DAVIER.

ASSURANCES :

L'établissement scolaire décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors des épreuves physiques d'admissibilité.

En conséquence, les familles veilleront à souscrire pour leur enfant une assurance personnelle et à **retourner l'attestation sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée.**

Chaque candidat devra fournir un **certificat médical d'aptitude à la pratique du futsal.**



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA RENTÉE EN SECTION SPORTIVE FUTSAL (2025-2026)

Lycée LOUIS DAVIER

**Ce dossier après avoir été rempli par les familles,
doit être renvoyé
sous couvert du Chef d'Etablissement d'origine
avant le vendredi 4 avril 2025, délai de rigueur.**

RENSEIGNEMENTS :

(à remplir par la famille)

NOM du candidat : Prénoms:
Né(e) le : à : Département:.....
Nationalité : Tél :.....
Courriel :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur) :
Adresse complète :

.....
.....

N° de téléphone :
Adresse mail :.....
Profession du responsable légal :
Employeur :

Collège/Lycée fréquenté – classe – adresse de l'établissement –
n° de téléphone :

.....
.....

.....
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :



Lycée LOUIS DAVIER

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA RENTRÉE EN SECTION SPORTIVE FUTSAL (2025-2026)

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Licence : Année : N° :

Club fréquenté :

Taille : Poids : IMC :

DROITIER GAUCHER DEUX PIEDS

Niveau de pratique du futsal :

✓ Départemental ? OUI NON

✓ Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de futsal ?

Club fréquenté pour la pratique du futsal ?

Sélections en futsal :

✓ Départemental ? OUI NON

✓ Régional ? OUI NON

Pratique par ailleurs du football à 11 : OUI NON

Niveau de pratique du football à 11 :

✓ Départemental ? OUI NON

✓ Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de football à 11 :

Club fréquenté pour la pratique du football à 11 :

Participation en compétition (nombre) :

Sélections obtenues (citez les meilleures) :

.



Lycée LOUIS DAVIER

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA
RENTÉE EN SECTION SPORTIVE FUTSAL
(2025-2026)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M ou Mme.....
Père, mère, tuteur du jeune

Déclare sur l'honneur :

a) Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques
d'admissibilité.

b) Que mon fils (ma fille) est régulièrement assuré(e) pour ces
épreuves et assume la responsabilité en matière d'assurance en
cas d'accident.

Fait à Le

Signature

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

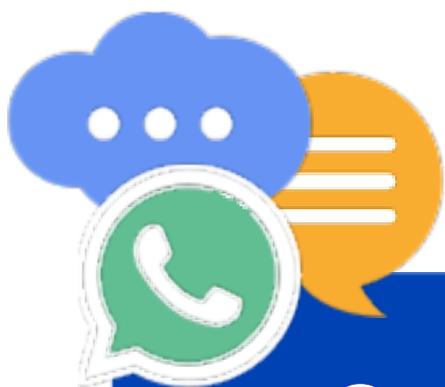


Lycée LOUIS DAVIER

REPAS DU MIDI 14 mai 2025

Chèque de **4,85 €** à l'ordre de "Agent comptable du Lycée Davier" à
apporter le 14 mai 2025.

Dossier de candidature Futsal – Page 3/3



Contacts

Établissement :

Lycée LOUIS DAVIER

Avenue Molière - 89300 JOIGNY

03 86 92 40 00

0891199v@ac-dijon.fr

Responsable pédagogique :

Sébastien RIBOULET

06 64 25 09 00

ribouletseb@yahoo.fr

Responsable sportif :

Jimmy DEGHAL

06 11 69 00 07

deghalj@gmail.com

Club :

US JOIGNY FOOTBALL

5 PIERRE HARDY - 89300

joigny.us@lbfc-foot.fr

